

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Mairie de Pégomas

2025



Table des matières

Introduction	3
1. Cadre de l'élaboration du budget 2025	4
2. Evolution des dotations de l'Etat	6
3. Evolution du fonds de roulement depuis 2020	7
4. Analyse rétrospective 2020 - 2024	9
4.1. Section de fonctionnement.....	9
4.1.1. Evolution des dépenses de la section de fonctionnement	9
4.1.2. Evolution des recettes de la section de fonctionnement.....	11
5. Analyse rétrospective 2020 - 2024	13
5.1. Section d'investissement.....	13
5.1.1. Evolution des dépenses de la section d'investissement	13
5.1.2. Evolution des recettes de la section d'investissement	14
5.1.3. Rythme d'évolution des dépenses et recettes d'investissement.....	15
5.1.4. Rythme d'évolution des subventions d'investissement.....	16
6. Gestion de la dette	17
6.1. Définition de l'épargne brute	17
6.2. Définition de l'épargne nette	17
6.3. Taux d'endettement de la commune	18
6.4. L'endettement de la ville.....	18
6.5. Profil d'extinction de la dette	19
6.6. Les orientations budgétaires 2025	20
6.6.1. Les recettes de fonctionnement :.....	20
6.6.2. Les dépenses de fonctionnement :	21
6.6.3. Le programme d'investissement 2025	22

Introduction

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, le Conseil Municipal engage un débat sur les orientations budgétaires de la commune. La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a apporté des modifications à cette procédure, comme stipulé dans l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Selon cette disposition, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport incluant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette.

Les communes de 3 500 habitants et plus sont spécifiquement concernées par cette démarche. Ce rapport suscite un débat au sein du Conseil Municipal, conformément aux règles définies par le règlement intérieur mentionné à l'article L.2121-8. La tenue de ce débat est officialisée par une délibération spécifique.

La mise en place du rapport d'orientation budgétaire (ROB) implique deux principales modifications : premièrement, les informations présentes dans le ROB doivent être rendues publiques, notamment sur le site Internet de la commune le cas échéant. Deuxièmement, le débat relatif à la présentation de ce rapport doit obligatoirement donner lieu à une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

1. Cadre de l'élaboration du budget 2025

La croissance économique française

Selon l'Insee, la croissance du PIB français devrait atteindre 1,1 % en 2024, notamment grâce à l'impact positif des Jeux Olympiques de Paris organisés cet été. Cette dynamique devrait se poursuivre, soutenue par une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières d'ici la fin de l'année.

Pour 2025, le gouvernement anticipait un taux de croissance similaire à celui de 2024.

L'inflation en France

En 2024, l'inflation en France a connu une baisse notable, passant de 2,3 % en mars à 1,2 % en novembre, principalement en raison de la diminution des prix de l'énergie et de l'alimentation. Selon les projections de la Banque de France, cette tendance devrait se poursuivre en 2025, avec une inflation prévue à 1,5 %, notamment en raison de la réduction annoncée des tarifs de l'électricité. Cette évolution reflète une stabilisation progressive des prix à la consommation, contribuant à une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le chômage en France

Au troisième trimestre 2024, le taux de chômage en France s'est établi à 7,4 % de la population active, soit une légère hausse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent, retrouvant ainsi son niveau d'un an auparavant. Cette stabilité relative masque des disparités selon les tranches d'âge : le taux de chômage des 15-24 ans a augmenté de 1,8 point pour atteindre 19,7 %, tandis que celui des 25-49 ans est resté quasi stable à 6,6 %, et celui des 50 ans ou plus a diminué de 0,3 point, s'établissant à 4,7 %.

La dette publique en France

En 2024, la dette publique de la France atteint environ 112 % du PIB, soit près de 3 228 milliards d'euros. Cette augmentation s'explique par le renforcement des dépenses publiques pour faire face à la crise énergétique, à l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques qui ont pesé sur les finances de l'État. Pour 2025, les prévisions tablent sur une stabilisation de la dette autour de 110 % du PIB. Une commission d'enquête parlementaire pourrait être mise en place pour analyser les causes de cette dégradation rapide des finances publiques.

Le déficit public en France

En 2024, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB, dépassant les prévisions initiales de 5,1 %. Cette dérive s'explique par des recettes fiscales inférieures aux attentes et des dépenses publiques élevées.

Dans le projet de Loi de finances 2025 qui a été réfuté, l'ancien gouvernement prévoyait de réduire le déficit à 5 % du PIB, notamment grâce à un plan d'économies de 60 milliards d'euros, dont les deux tiers auraient été issus d'une réduction des dépenses publiques.

Le projet adopté en février 2025, prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5.4% du PIB.

La loi de finances 2025... pour les collectivités :

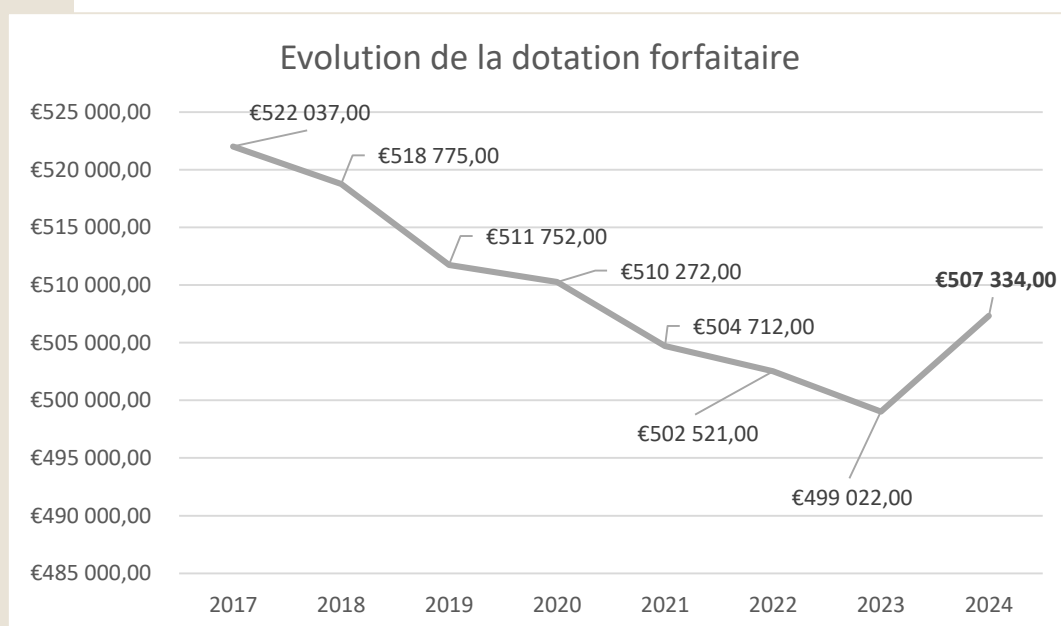
Dans la mesure où le projet de loi de finances 2025 a fait l'objet d'une motion de censure le 4 décembre dernier, entraînant la démission du gouvernement, il reste encore difficile de projeter le budget 2025 de la collectivité.

À ce jour, par souci de prudence, nous prendrons en compte dans la préparation du budget 2025 les évolutions susceptibles d'être défavorables aux communes, à savoir :

- La suppression du FCTVA en section de fonctionnement.
- La diminution du taux de récupération du FCTVA en section d'investissement, passant de 16,404 % à 14,85 %.
- Une augmentation de 3 points des cotisations à la CNRACL chaque année sur 4 ans pour atteindre 12 points.

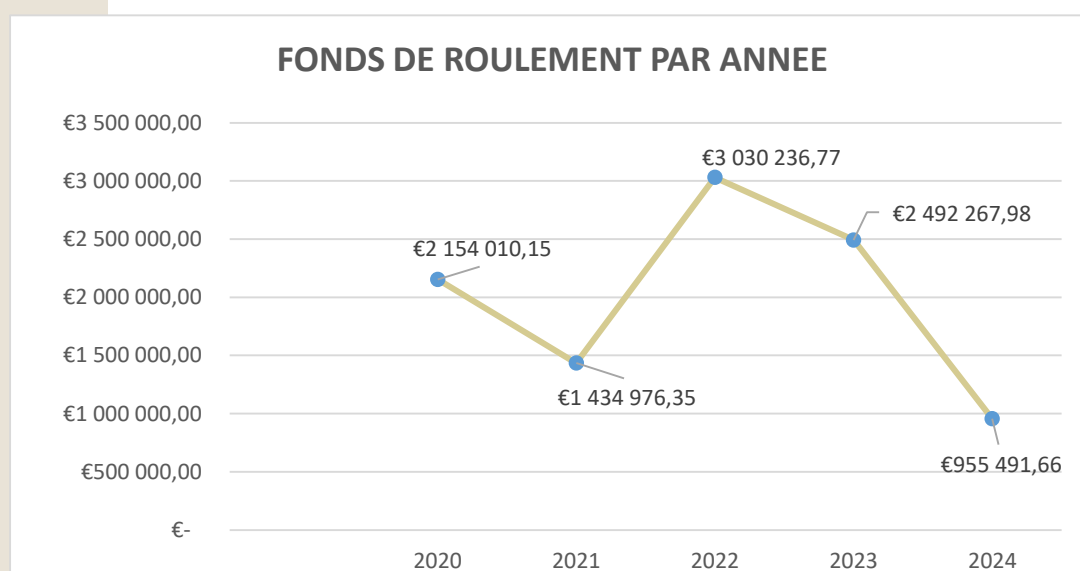
2. Evolution des dotations de l'Etat

2017	522 037 €
2018	518 775 €
2019	511 752 €
2020	510 272 €
2021	504 712 €
2022	502 521 €
2023	499 022 €
2024	507 334 €



3. Evolution du fonds de roulement depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
RESULTAT de FONCTIONNEMENT	77 750,18 €	243 411,74 €	105 349,23 €	242 263,67 €	- 98 930,21 €
RESULTAT REPORTE PRECEDENT	1 019 213,42 €	916 963,60 €	1 013 741,57 €	919 090,80 €	1 095 318,48 €
RESULTAT CLOTURE FONCTIONNEMENT	1 096 963,60 €	1 160 375,34 €	1 119 090,80 €	1 161 354,47 €	996 388,27 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-299 483,30 €	-782 445,54 €	1 636 091,21 €	- 580 232,46 €	- 1 371 810,12 €
RESULTAT REPORTE PRECEDENT	1 356 529,85 €	1 057 046,55 €	275 054,76 €	1 911 145,97 €	1 330 913,51 €
RESULTAT CLOTURE INVESTISSEMENT	1 057 046,55 €	274 601,01 €	1 911 145,97 €	1 330 913,51 €	- 40 896,61 €
FONDS DE ROULEMENT	2 154 010,15 €	1 434 976,35 €	3 030 236,77 €	2 492 267,98 €	955 491,66 €



Pour mieux appréhender l'analyse des résultats financiers de la mairie et interpréter correctement l'évolution des courbes, il est essentiel d'apporter des précisions concernant la section d'investissement.

Tout d'abord, il convient de souligner que la totalité des subventions budgétées n'a pas encore été perçue. En effet, un montant de **720 956,66 euros** reste à recevoir, ce qui impacte directement l'équilibre financier de l'exercice en cours.

En outre, certaines subventions, bien que **notifiées à la collectivité**, n'ont pas été intégrées dans les restes à réaliser par les services de la perception.

Ces subventions s'élèvent à **204 462,25 euros**. L'absence de prise en compte de ces montants fausse en partie l'évaluation du solde final.

Si ces subventions avaient été intégralement perçues ou comptabilisées comme attendues, la mairie aurait affiché un **résultat de clôture positif de 163 565.64 euros** au lieu du solde actuellement constaté.

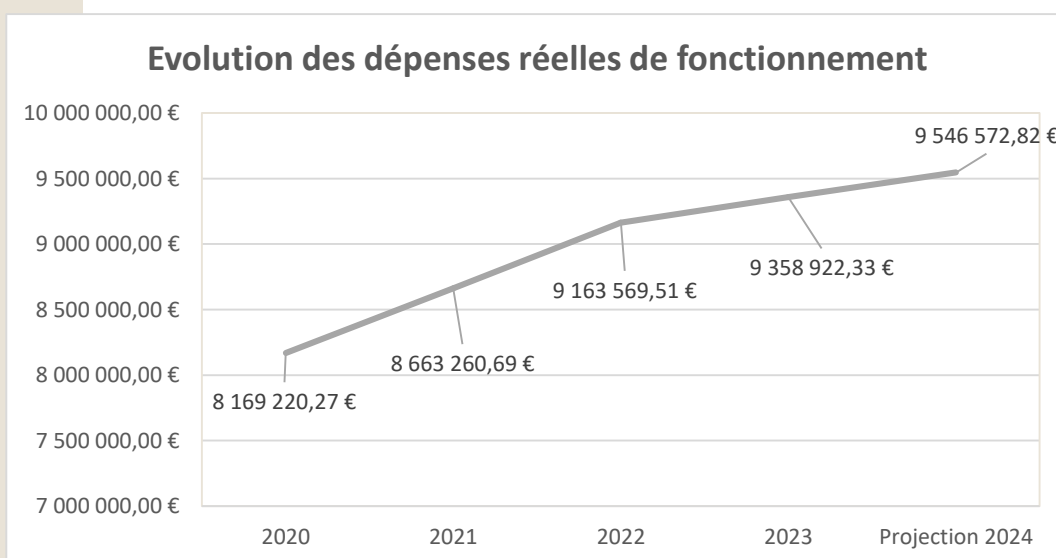
Ces éléments démontrent l'importance de la prise en compte exhaustive des subventions dans l'analyse des finances locales, afin de refléter une image plus fidèle de la situation budgétaire de la collectivité.

4. Analyse rétrospective 2020 - 2024

4.1. Section de fonctionnement

4.1.1. Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	8 169 220,27 €	8 663 260,69 €	9 163 569,51 €	9 358 922,33 €	9 546 572,82 €
Charges à caractère général	1 804 581,61 €	1 985 480,50 €	2 250 892,12 €	2 304 972,88 €	2 463 547,57 €
Charges de personnel	5 229 132,70 €	5 487 697,50 €	5 706 422,41 €	5 748 331,74 €	5 921 590,66 €
Attenuations de produits (pénalités SRU...)	413 188,68 €	487 176,57 €	493 555,51 €	503 278,86 €	491 693,38 €
Autres charges de gestion courante - Indemnités élus, service d'incendie, CCAS, Caisse des Ecoles...	452 850,79 €	550 795,33 €	566 534,10 €	617 890,05 €	560 730,77 €
Charges financières (intérêts)	160 042,08 €	150 686,51 €	146 122,39 €	177 716,46 €	108 384,91 €
Charges exceptionnelles	109 424,41 €	1 424,28 €	42,98 €	6 732,34 €	625,53 €
Evolution en % par an		6,0%	5,8%	2,1%	2,0%



Selon une étude de la Direction Générale des collectivités territoriales (2024), la situation des finances locales a été plus difficile en 2023 que les deux années précédentes.

Elle est marquée par une progression toujours plus vive des dépenses de fonctionnement alors que les recettes de fonctionnement décèlent.

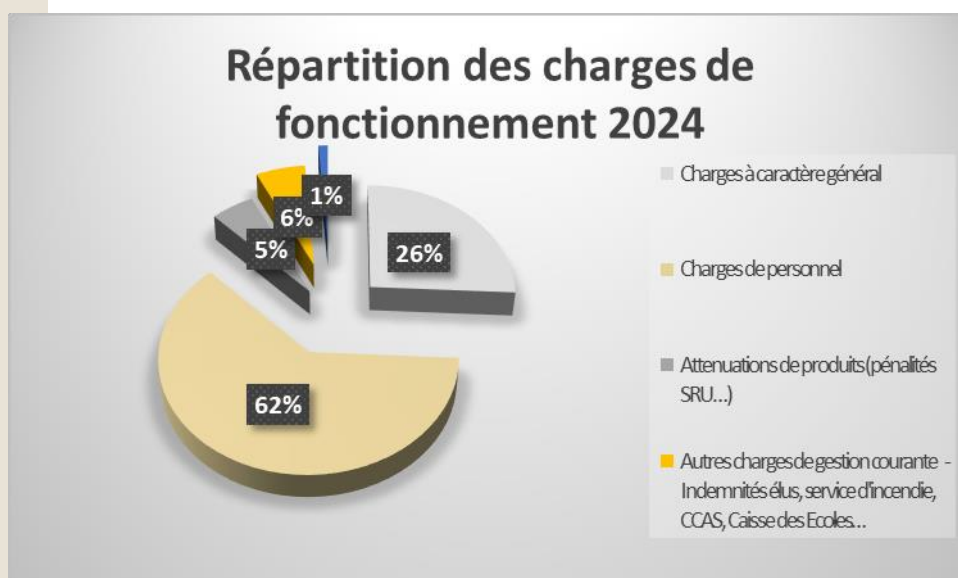
Ainsi, au sein des budgets principaux, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progressent en 2023 de + 5,8 % (après + 4,5 % en 2022).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement de Pégomas permet d'afficher une augmentation de 2.1% en 2023 (après un résultat de +5.8% en 2022).

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2024 représentent une légère hausse de 2%, largement maîtrisée, par rapport aux dépenses de 2023 et compte tenu du contexte actuel.

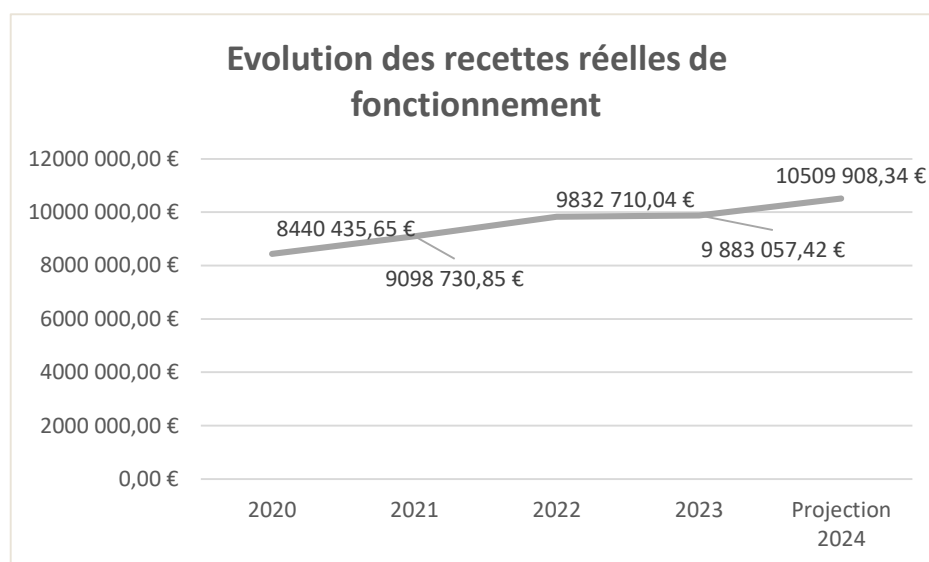
Cela s'explique de la façon suivante :

Une légère augmentation des charges à caractère général présentant une variation de 187 600 €, ainsi que des charges de personnel de +173 000 € par rapport au CA 2023, **nuancée par une baisse** des atténuations de charges (gestion courante, financières et exceptionnelles).



4.1.2. Evolution des recettes de la section de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Recettes réelles de fonctionnement	8 440 435,65 €	9 098 730,85 €	9 832 710,04 €	9 883 057,42 €	10 509 908,34 €
Atténuations de charges					
<i>Remboursement rémunérations de personnel</i>	223 284,00 €	260 802,30 €	245 428,72 €	164 364,27 €	152 888,36 €
Produits des services					
<i>Concessions cimetières, redevances services à caractère social...</i>	1 520 442,60 €	1 879 677,88 €	1 878 854,19 €	1 848 653,53 €	1 749 172,82 €
Impôts et taxes	5 456 955,54 €	5 797 849,07 €	6 088 107,05 €	6 512 989,62 €	6 537 083,80 €
Dotations et participations	1 111 314,98 €	1 049 683,60 €	1 088 235,67 €	1 122 094,27 €	1 068 483,44 €
Autres produits gestion courante	73 474,18 €	70 332,61 €	115 337,64 €	189 907,81 €	174 322,92 €
Produits financiers				9 350,00 €	28 050,00 €
Produits exceptionnels	54 964,35 €	40 385,39 €	416 746,77 €	35 697,92 €	799 907,00 €
Evolution en % par an		7,8%	8,1%	0,5%	6,3%

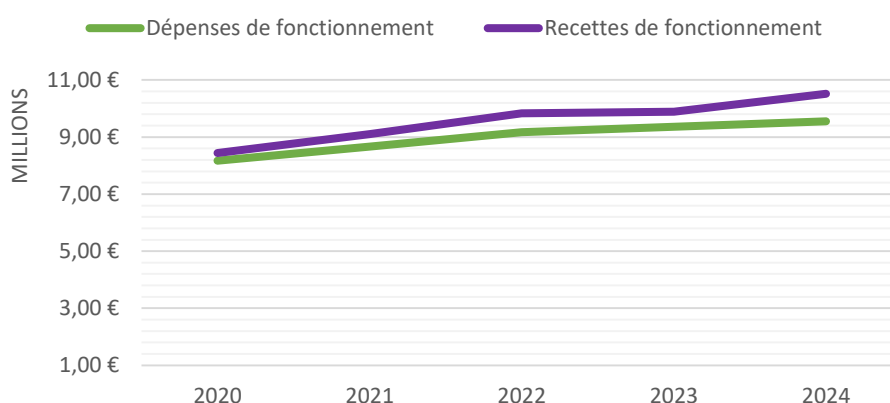


Dans le même temps, les recettes des collectivités locales (DGCL, 2024) de fonctionnement n'augmentent que de 3,3 % contre 4,7 % l'année précédente.

En ce qui concerne la commune de Pégomas, les recettes de fonctionnement affichent une nette augmentation en 2022 (+8.1%) alors que l'année 2023 est marquée par une constance des recettes (+0.5%).

Les recettes réelles de fonctionnement de 2024 représentent une hausse de 6.3 % par rapport à 2023, marquée par la vente des deux terrains situés aux Terres Gastes.

Rythme d'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement



Le rythme d'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de la commune ne présente pas d'effet ciseau, ce qui signifie que la croissance des dépenses reste contenue et proportionnée à celle des recettes.

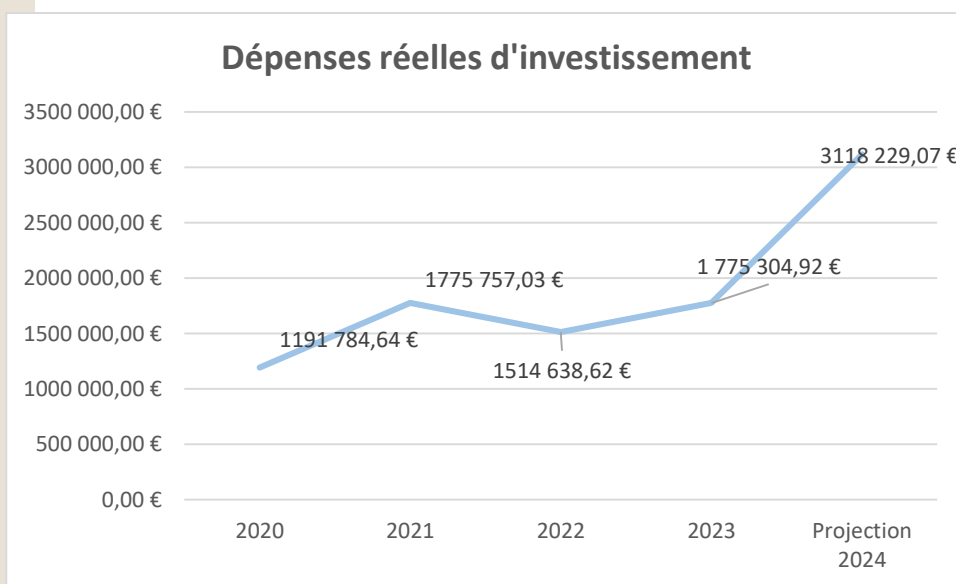
En finances locales, l'effet ciseau désigne une situation où les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes, entraînant un déséquilibre budgétaire et une diminution de l'épargne nette. **L'absence de cet effet** sur le budget de Pégomas, traduit donc une **gestion financière maîtrisée**, garantissant la stabilité des marges de manœuvre budgétaires et permettant de préserver la capacité d'autofinancement de la commune pour ses futurs investissements.

5. Analyse rétrospective 2020 - 2024

5.1. Section d'investissement

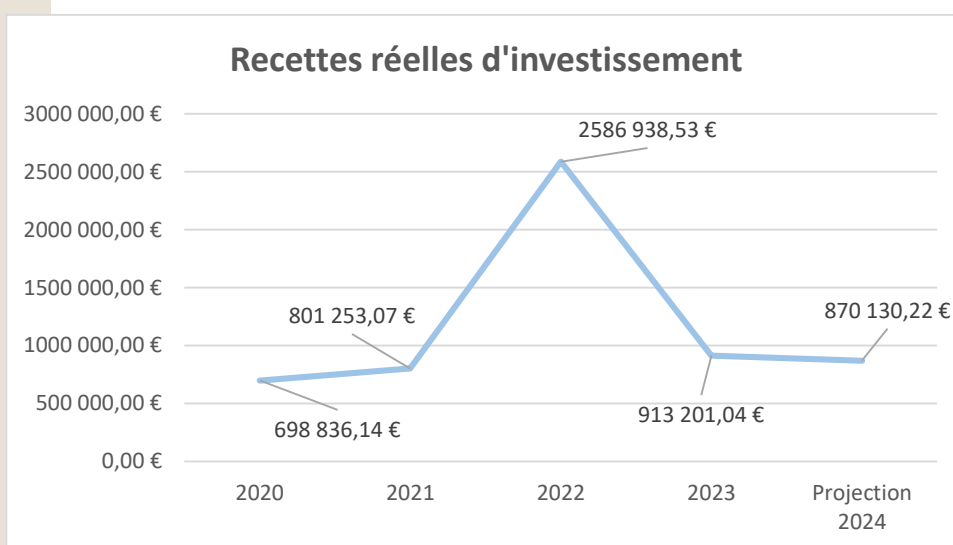
5.1.1. Evolution des dépenses de la section d'investissement

	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Dépenses réelles d'investissement	1 191 784,64 €	1 775 757,03 €	1 514 638,62 €	1 775 304,92 €	3 118 229,07 €
Immobilisations corporelles <i>(réseaux de voirie, cablés, d'électrification, mobilier...)</i>	404 659,37 €	443 124,44 €	485 541,54 €	381 713,37 €	617 961,06 €
Dotations Fonds divers réserves	502 867,97 €	0,00 €	806,00 €	805,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement	25 838,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours		1 026 325,91 €	697 715,89 €	1 018 238,13 €	2 132 278,28 €
Remboursement d'emprunts	251 033,71 €	263 925,46 €	274 273,19 €	339 427,41 €	344 802,73 €
Autres immobilisations financières	7 385,59 €	34 680,22 €	48 702,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €



5.1.2. Evolution des recettes de la section d'investissement

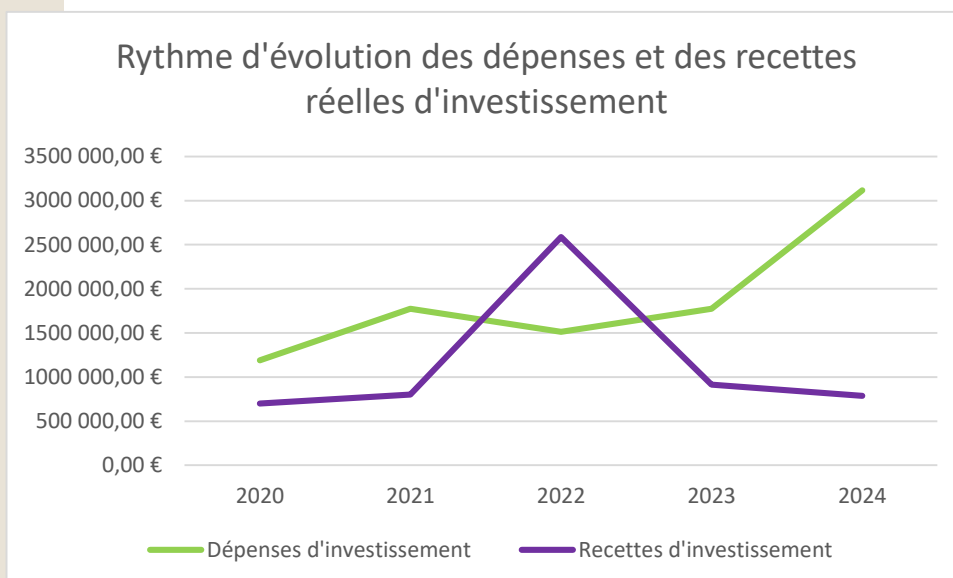
	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Recettes réelles d'investissement	698 836,14 €	801 253,07 €	2 586 938,53 €	913 201,04 €	870 130,22 €
Subventions d'investissement	143 588,19 €	174 135,86 €	478 448,06 €	416 070,23 €	461 346,56 €
Dotations fonds divers réserves <i>FCTVA et Taxe d'aménagement</i>	154 780,43 €	147 117,21 €	460 210,47 €	297 050,81 €	326 064,66 €
Dotation fonds divers réserves <i>Excédent de fonctionnement</i>	400 000,00 €	180 000,00 €	147 320,00 €	200 000,00 €	65 720,00 €
Emprunt		300 000,00 €	1 500 000,00 €		
Autres immobilisations financières					
Immobilisations corporelles	467,52 €		960,00 €	80,00 €	16 999,00 €



Détail des subventions d'investissement perçues en 2024 :

- Préfecture des Alpes-Maritimes : 190 € (Achat d'urnes).
- Conseil Départemental :
 - Dotation cantonale 2022 : 12 901.25 €
 - Dotation cantonale 2023 : 44 860.73 €
 - Chaudière école : 3 738 €
 - Travaux stade : 356 852.61 €
 - Vidéoprotection : 5 244 €
 - Rénovation médiathèque : 17 072 €
- Caisse d'Allocations Familiales : 1 749 € (équipements).

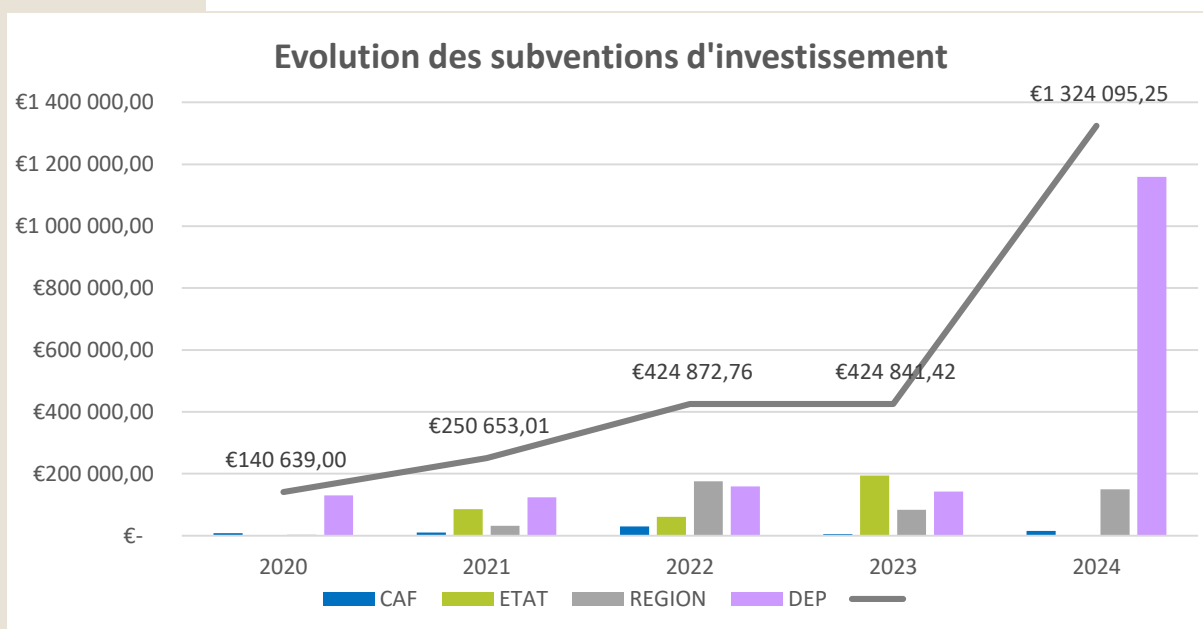
5.1.3. Rythme d'évolution des dépenses et recettes d'investissement



Ce graphique représente les dépenses et les recettes réellement réalisées.

Il doit être interprété de manière différente qu'en section de fonctionnement dans la mesure où la section d'investissement prévoit des restes à réaliser en recettes et en dépenses. Soit, un montant de **720 956,66 euros** en reste à recevoir, et un montant de **820 704,87 euros** en reste à payer. Comme précisé plus haut, des subventions obtenues n'ont pas pu être intégrées dans les restes à percevoir pour un montant de **204 462,25 euros**, ces sommes seront donc inscrites au budget primitif 2025.

5.1.4. Rythme d'évolution des subventions d'investissement



6. Gestion de la dette

6.1. Définition de l'épargne brute

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute est appelée également "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement.

Recettes réelles	–	Charges réelles
10 509 908.34 €	-	9 546 572.82 €
	=	
		963 335.52 €

L'épargne brute de la commune est de 963 335.52 €.

6.2. Définition de l'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure **l'épargne disponible pour l'équipement brut** après financement des remboursements de la dette.

Epargne brute	-	Remboursement du K de la dette
963 335.52 €	-	350 350 €
	=	
		612 985.52 €

L'épargne nette de la commune est de 612 985.52 €.

6.3. Taux d'endettement de la commune

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse, le ratio Dette / Recettes Réelles de Fonctionnement, permet de calculer ce taux.

En 2024, le taux d'endettement est de 43.29 % (4 550 447.41 € / 10 509 908.34 €) soit 558 €/habitant, la moyenne nationale des communes de la même strate est de 802 € /habitant.

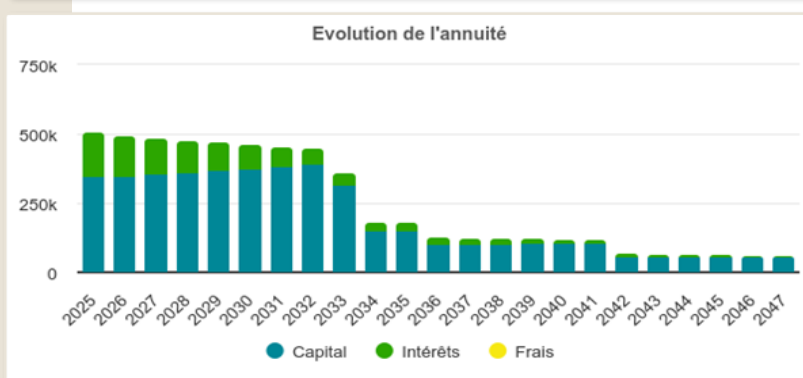
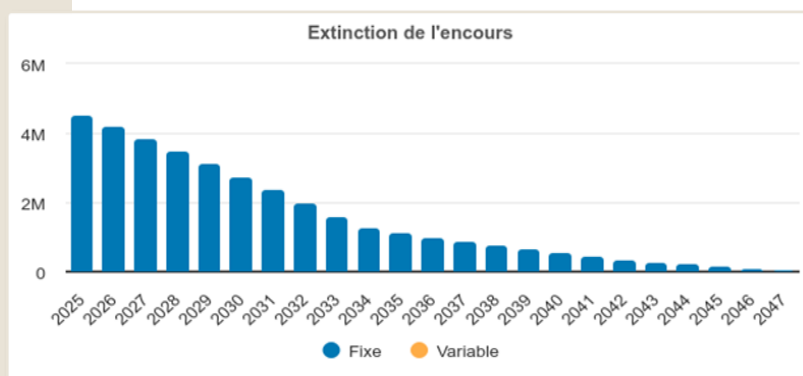
Cela représente une diminution de 9 points par rapport à 2023, lorsque la dette par habitant s'élevait à 608 €.

6.4. L'endettement de la ville

Il se compose de 8 emprunts comme suit :

Objet du contrat	Date de réalisation	Date de fin	Capital initial	Organisme prêteur	Index de taux	Encours au 01/01/2025
2007 - Ecole Marie Curie	2007	2032	2 000 000.00	Crédit Agricole	5,40%	647 032.98
2008 - Salle Mistral	2008	2033	1 000 000,00	Caisse d'Epargne	5,32 %	496238.69
2008 - Crèche	2008	2033	1 658 020,43	Crédit Agricole	3,94 %	772 733.25
2022 - Construction bâtiment activités loisirs et sportives	2022	2047	1 500 000,00	Crédit Mutuel	3,15 %	1 380 000,00
2015 - Acquisition terrain Eucalyptus + Périscolaire + Centre administratif	2015	2035	1 000 000,00	Caisse d'Epargne	2,10 %	550 000.00
2015 - Création périscolaire	2015	2025	60 000,00	Caisse d'Allocations Familiales	0,0 %	6 000.00
2016 - Acquisition local pm	2016	2041	600 000,00	Crédit Agricole	2,05 %	440 197.12
2021 - Aménagement centre médical	2021	2041	300 000,00	Agence France Locale	0,87 %	258 245.37
			8 118 020.43			4 550 447.41

6.5. Profil d'extinction de la dette



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	4 550 447,41	506 789,98	156 454,07	3,47%	3,52%	350 335,91	506 789,98
2026	4 200 111,50	493 421,84	143 168,21	3,41%	3,50%	350 253,63	493 421,84
2027	3 849 857,87	486 053,71	129 699,06	3,36%	3,46%	356 354,65	486 053,71
2028	3 493 503,22	478 640,08	115 919,87	3,32%	3,42%	362 720,21	478 640,08
2029	3 130 783,01	471 399,33	102 081,82	3,24%	3,37%	369 317,51	471 399,33
2030	2 761 465,50	463 937,18	87 645,39	3,16%	3,30%	376 291,79	463 937,18
2031	2 385 173,71	456 581,19	73 054,92	3,04%	3,20%	383 526,27	456 581,19
2032	2 001 647,44	449 225,20	58 147,55	2,90%	3,06%	391 077,65	449 225,20
2033	1 610 569,79	362 636,73	44 565,50	2,79%	2,85%	318 071,23	362 636,73
2034	1 292 498,56	184 992,24	33 386,21	2,81%	2,68%	151 606,03	184 992,24
2035	1 140 892,53	182 052,23	29 769,77	2,83%	2,72%	152 282,46	182 052,23
2036	988 610,07	129 112,23	26 140,96	2,86%	2,77%	102 971,27	129 112,23
2037	885 638,80	127 222,24	23 549,52	2,88%	2,80%	103 672,72	127 222,24
2038	781 966,08	125 332,23	20 945,22	2,91%	2,83%	104 387,01	125 332,23
2039	677 579,07	123 442,24	18 327,80	2,94%	2,88%	105 114,44	123 442,24
2040	572 464,63	121 552,23	15 696,98	3,02%	2,94%	105 855,25	121 552,23
2041	466 609,38	119 661,92	13 052,54	3,10%	3,04%	106 609,38	119 661,92
2042	360 000,00	70 631,26	10 631,26	3,15%	3,19%	60 000,00	70 631,26
2043	300 000,00	68 741,26	8 741,26	3,14%	3,19%	60 000,00	68 741,26
2044	240 000,00	66 851,26	6 851,26	3,16%	3,19%	60 000,00	66 851,26
2045	180 000,00	64 961,26	4 961,26	3,15%	3,19%	60 000,00	64 961,26
2046	120 000,00	63 071,26	3 071,26	3,15%	3,19%	60 000,00	63 071,26
2047	60 000,00	61 181,26	1 181,26	3,15%	3,20%	60 000,00	61 181,26

6.6. Les orientations budgétaires 2025

6.6.1. Les recettes de fonctionnement :

Dotations et subventions : *Les notifications de dotations n'ont pas été communiquées à la commune au moment de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire.*

Pour rappel, dotations perçues en 2024

Dotation forfaitaire : 507 334 euros

Dotation solidarité rurale : 146 800 euros

Dotation nationale de péréquation : 104 314 euros

Les **autres recettes de la section de fonctionnement** regroupent diverses sources de revenus pour la commune.

Elles incluent notamment les **recettes tarifaires**, issues des services municipaux payants tels que l'accueil périscolaire, la restauration scolaire ou d'autres prestations soumises à tarification. Dans un souci de prudence, ces recettes sont évaluées avec précaution afin d'anticiper d'éventuelles fluctuations.

Par ailleurs, les **droits de mutation** constituent une part des taxes perçues lors des transactions immobilières sur le territoire communal. Leur montant étant par nature incertain et dépendant de l'activité du marché immobilier, une approche prudente est également privilégiée dans les prévisions budgétaires.

Enfin, l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'élève à **781 462 €**. Cette somme correspond au mécanisme de redistribution des ressources entre l'agglomération et la commune à la suite du transfert de certaines compétences. À cette attribution s'ajoutera en **2025** la **dotation de solidarité**, d'un montant de **82 279 €**, destinée à renforcer la capacité financière de la commune en tenant compte des disparités de richesse et des charges spécifiques.

Ces recettes participent ainsi à l'équilibre du budget de fonctionnement et au maintien des services publics locaux.

6.6.2. Les dépenses de fonctionnement :

Les frais de personnel

Les dépenses de personnel connaîtront une progression continue sous l'effet de la poursuite de la réforme de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, ainsi que des avancements de grades et d'échelons et des réussites aux concours et examens professionnels. À cela s'ajoutera l'augmentation de trois points du taux de cotisation CNRACL, votée par l'État, entraînant un surcoût de **120 000 €**. De plus, la participation de l'employeur à hauteur de 50 % des contrats de prévoyance des agents communaux représentera plus de **31 000 €**, tandis que la hausse du taux URSSAF maladie engendrera une charge supplémentaire de **80 000 €**.

Enfin, nous inscrirons une augmentation de la prime d'assurance des risques statutaires (principe de précaution).

Les dépenses de gestion

L'objectif volontariste fixé aux services de la commune est de réduire les dépenses sur l'exercice 2025 de certains postes de la section de fonctionnement du budget, à hauteur de 20%, pour palier la baisse réelle des recettes et l'augmentation des charges imposée par le contexte économique.

Les subventions versées aux associations

Le montant des subventions accordées en 2025 sera maintenu à 94 500 €.

Les intérêts de la dette

Le montant des intérêts pour l'exercice 2025 s'élève à 156 454.07 €

6.6.3. Le programme d'investissement 2025

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI):

Depuis l'installation de la municipalité, la direction générale a travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des adjoints afin d'élaborer le projet d'administration, outil indispensable à la gestion et l'organisation des services pour la durée du mandat.

Ce travail a permis de déterminer les projets qui font ou feront l'objet d'un financement pluriannuel afin de les mener à bien :

- La lutte contre les incendies et les inondations
- La réalisation de zones de détente
- Le développement de services publics en cœur de ville
- La mise aux normes PMR des espaces publics et des passages piétons
- La végétalisation des espaces publics
- La réalisation d'aménagements routiers sur les secteurs sensibles
- La création de places de stationnement
- L'élargissement du système de vidéo protection
- La valorisation de l'identité de notre commune

En 2025, la commune de Pégomas devra concentrer une part significative de ses investissements sur la reconstruction de l'espace « réserve » de la salle Mistral, dont le bâtiment s'est effondré en mars 2024, ainsi que sur les réparations essentielles dans les locaux de la Poste et de l'église.

Face à ces dépenses imprévues, la municipalité devra ajuster ses priorités en réduisant les autres investissements tout en veillant à préserver la qualité de vie des Pégomassois. Dans cette optique, un programme budgétaire équilibré sera mis en place afin de maintenir les services et les projets essentiels à la commune :

Travaux

- Goudronnage de divers chemins communaux.
- Travaux d'aménagement dans les bâtiments scolaires.
- Phase 2 des travaux de rénovation de la médiathèque.
- Création de 20 espaces en pleine terre avec ceinture en béton dans le cimetière Clavary et rénovation de l'espace cinéraire existant.

Acquisitions

- Défibrillateurs : club ados et services techniques.
- Une tractopelle pour les services techniques.

Sécurité

- Continuité de la campagne de débroussaillage et entretien des vallons.
- Continuité des travaux de mise en sécurité des voies de circulation (trottoirs, plateaux ralentisseurs, aménagements).
- Changement et modernisation du dispositif d'alerte à la population situé sur l'église et déploiement du système par l'ajout de deux sirènes (Fènerie et Clavary).
- Poursuite des études et démarches administratives relatives à la création d'une piste de mise en sécurité des personnes et des biens aux Carpénèdes.

Embellissement et qualité de vie

- Valorisation du Quartier des Tapets.
- Lancement du déploiement de panneaux photovoltaïques sur deux écoles permettant d'alimenter l'ensemble des bâtiments communaux en journée.
- Poursuite du projet de remplacement d'environ 900 points lumineux de la commune par des leds (sur les exercices 2024, 2025, 2026).

D'autres travaux pourront être programmés au cours de l'exercice 2025 en fonction des finances de la commune.